



LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE BOIS TROPICAL

PLANTATIONS DE BOIS D'OEUVRE

ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ÉTUDES
DE FAISABILITÉ DE DEUX PROJETS
DES ENTREPRISES:

CFT en République Démocratique du Congo
SCB/Inprobois en Côte d'Ivoire





Cette brochure **capitalise sur les résultats de deux études de faisabilité** de projets de plantations forestières en Côte d'Ivoire et en République Démocratique du Congo (RDC). Ces projets permettront à **des entreprises forestières de diversifier leurs activités en investissant dans des plantations au-delà de leur cœur de métier de concessionnaires forestiers**. Ces projets sont conçus de manière à avoir des impacts positifs tant sociaux qu'environnementaux et au niveau du développement local.

Il nous faut néanmoins rappeler que ces enseignements sont basés sur **lesdites études de faisabilité et non sur la mise en œuvre effective des activités**. Par contre, les études ont permis d'analyser les processus et méthodologies utilisés et dont les divers enseignements **serviront à informer d'autres entreprises de la région intéressées** à diversifier leurs activités, dans une logique de répliquabilité et de maximisation des impacts positifs espérés.





Les deux pays dans lesquels les études ont été réalisées sont contrastés sur le plan de la dynamique forestière : (i) la Côte d'Ivoire représente un cas **extrême de dégradation** avec un couvert forestier réduit à sa portion congrue avec pour cause principale le développement spectaculaire de la filière cacao depuis des dizaines d'années ; (ii) la RDC possède l'espace forestier **le plus vaste d'Afrique**. Cependant dans les deux cas, le principe même d'investissements dans des plantations forestières se justifie par les besoins: **de restauration des terres, de fourniture de services environnementaux dans des zones soumises à une forte pression humaine, de mise à disposition de ressources ligneuses à des fins d'exploitation afin d'alléger la pression sur les forêts naturelles, de production de bois-énergie pour les centres urbains les plus proches, etc.**

De ce fait, bien que **les leçons diffèrent** parce que les projets et les contextes sont variés, la question de **la répliquabilité de leur modèle mérite d'être posée** et considérée sérieusement de manière à informer de **futurs investisseurs** dans des projets équivalents, adaptés aux contraintes locales, sociales, environnementales ou d'ordre institutionnel. Sous l'angle de la répliquabilité, les leçons obtenues à ce stade se déclinent en **termes de partenariats privé-privé et d'interactions/ collaborations avec les populations locales**. Nous devons néanmoins indiquer que les projets étudiés impliquent **des acteurs plutôt vertueux** (par ex. possédant une certification ou étant en voie de l'obtenir), ce qui les rend plus aptes à développer ces projets de plantation relativement inclusifs qu'une entreprise forestière moyenne travaillant dans les mêmes régions.

Pays

République Démocratique du Congo

Côte d'Ivoire

Entreprises

CFT (Compagnie Forestière et de Transformation) est un producteur forestier possédant les droits de gestion sur environ 625 000 ha ainsi que des unités de transformation de type scieries. La CFT possède un certificat de légalité (LegalSource™ – une première en RDC), et vise l'entrée dans un programme d'aide à la certification FSC avec le soutien du PPECFII.

- SCB (Société de Culture Bananière), filiale de la Compagnie Fruitière qui est le premier producteur africain de bananes et ananas, qui gère près de 11 400 ha de terres en Côte d'Ivoire et dont la majorité des activités sont certifiées
- Inprobois est une compagnie forestière produisant des placages déroulés et contreplaqués. Elle gère une forêt classée d'environ 22 000 ha en Côte d'Ivoire, et possède une certification Origine Légale des Bois (OLB)

Dimensionnement

Zone de friches dégradées d'environ 2000 ha avec une révolution longue d'environ 60 ans pour l'essence principale, sur des terres soumises à bail emphytéotique (à l'extérieur des concessions de la CFT) sous condition de partenariats avec les populations locales

Zone d'environ 2200 ha chez SCB avec un reboisement de l'ordre de 1500 ha, sur la base d'un bail de 25 ans mais destiné à être allongé

Nature des activités

Développement de plantation d'Afrormosia pour la production de bois d'œuvre en vue de restaurer des zones de jachères fortement dégradées en périphérie de Kisangani

Trois séries sont prévues :

- agroforestière avec un reboisement à visée productive sur environ 600 ha pour bois d'œuvre, bois-énergie, produits agricoles
- régénération naturelle assistée (RNA) avec enrichissement pour maximiser le carbone et la production de bois d'œuvre
- conservation sans intervention humaine

Essences ligneuses

Focalisé sur l'Afrormosia (*Pericopsis elata Meeuwen*) en tant qu'espèce « précieuse » et déclarée en danger par la liste rouge de l'UICN ; mais des mélanges d'espèce ne sont pas exclus d'emblée, bien que l'étude de faisabilité ne les intègre pas.

- Bois d'œuvre : *Khaya senegalensis*; *Khaya grandifoliola*; *Azelia africana*; *Milicia excelsa*; *Pterocarpus erinaceus*; *Anogeissus leiocarpa*; *Ceiba pentandra*; *Terminalia ivorensis*; *Triplochiton scleroxylon*; *Pseudocedrela kotschy*
- Bois-énergie à croissance rapide : *Piliostigma sp.*; *Terminalia macroptera*; *Margaritaria discoidea*; *Parinari curatellifolia*; *Acacia mangium*, *Acacia aureculiformis*

Les partenariats locaux

Les plantations forestières à des échelles significatives de plusieurs milliers d'hectares nécessitent de plus en plus d'établir **des partenariats avec les populations résidant dans leur zone de développement**. Ce point est très important en raison :

- de conflits potentiels, des accusations d'accaparement des terres, de régimes fonciers qui n'apportent pas de garanties parfaites sur la durée,
- des besoins de contribuer de manière accrue au développement local selon une logique d'équité qui est d'autant plus présente dans le cas de compagnies visant une certification qui atteste de leur durabilité sociale, économique et environnementale.

En outre, ces partenariats relèvent d'un principe de réalité pour sécuriser la ressource, notamment via la lutte contre les feux.

Les consultations et enquêtes communautaires sont **absolument primordiales** et permettent notamment d'**analyser les dynamiques socio-économiques et d'occupation des sols** ainsi que de disponibilité de la main d'œuvre, afin d'avoir une bonne compréhension de la zone et **de calibrer les interventions en conséquence**. Elles nécessitent un effort véritable dans leur conception et l'analyse des résultats ; **en aucun cas elles ne doivent être négligées au profit des seuls aspects de sylviculture et financiers**. Dans le cadre de projet de plantation impliquant une concession forestière, elles permettent de :

- **informer et de présenter** le projet aux acteurs locaux et population;
- **sonder l'intérêt** des communautés **et identifier des options de partenariat** ;
- **évaluer leur acceptabilité** par les populations concernées ;
- **identifier des espèces à favoriser** pour les plantations et/ou **les activités agricoles ou agroforestières combinées**.

Elles sont aussi l'occasion de mieux connaître **les besoins en Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) et en bois-énergie** : par exemple le poivre sauvage ou la mangue sauvage dans le bassin du Congo.

Plusieurs scénarios sont élaborés dans chacun des projets, ce qui est **hautement recommandable**. Globalement ces scénarios se distinguent les uns des autres par le **degré d'implication des populations**, entre simple main d'œuvre journalière et responsabilités accrues de gestion, avec généralement une assistance technique par la compagnie. Nous voyons ci-dessous plus en détails quels sont les facteurs discriminants et modèles privilégiés des deux projets étudiés.

République Démocratique du Congo

Les scénarios de partenariats locaux :

- soit limités au paiement de journées de travail : d'une intensité variable – notons que le travail partiel est apprécié en ce qu'il permet de libérer du temps aux villageois pour continuer de vaquer à leurs autres activités ;
- soit relèvent d'une assistance technique / achat de la production pour des plantations développées sur les parcelles contrôlées par les villageois eux-mêmes.

Les personnes interrogées lors des enquêtes de terrain montrent un **certain scepticisme à l'égard du dernier scénario** parce qu'il présente **des risques** et en particulier ceux liés à une propriété foncière qui n'est pas tout à fait stabilisée.



Côte d'Ivoire

Les scénarios de partenariats locaux :

- soit paiement pour un travail journalier sur les terres contrôlées par la compagnie privée ;
- soit les terres (viabilisées) sont mises à disposition de la population pour leurs cultures vivrières en échange d'un effort de plantation sur ces mêmes parcelles : ce qui mécaniquement entraîne l'arrêt de la production agricole après quelques années et son déplacement vers d'autres parcelles où le cycle se poursuit, d'après le système Taungya ;
- soit la compagnie forestière aide la population à planter sur ses propres terres en s'engageant à acheter la production de bois.

Les personnes interrogées lors des enquêtes de terrain montrent **une certaine résistance au scénario de plantation sur leurs propres terres**, ce qui indique encore un **certain scepticisme sur la rentabilité future** et a fortiori dans un contexte de relative **incertitude financière** si ce n'est d'instabilité foncière. Ceci est amplifié par la volonté de la compagnie de fournir un « **double bénéfice** » (rémunération du travail journalier et production agricole) avec le scénario combinant agriculture et plantation (système Taungya).

Modèles de sylviculture

Des **différences importantes** existent entre les deux projets sur plusieurs plans, ce qui reflète une **certaine latitude** quant à la **nature des plantations** qui peuvent être proposées. Tout d'abord sur le plan de la variété des essences ligneuses, puisque le cas ivoirien prévoit **une grande diversité** pour servir des objectifs complémentaires tandis que le cas congolais s'intéresse surtout à la **préservation d'une essence menacée et protégée** pour combiner objectifs de production et de conservation.

Le projet congolais se concentre dans un premier temps sur l'essence *Afromosia* **classée CITES** et croise **différentes stratégies de mise en œuvre technique**: multiplication végétative issue de rejets de souche et la collecte/germination de graines, différentes préparations des sols, deux périodes de plantation (Mars/Avril et Septembre/Octobre) etc.

Le projet ivoirien inclut de nombreuses essences aussi bien pour la production de **bois d'œuvre que de bois-énergie**. Une attention est également portée aux **variétés locales**, malgré des doutes sur leur capacité à rivaliser avec certaines espèces exotiques sur le plan de la productivité. Mais l'élément distinctif en termes de diversification est **d'avoir plusieurs séries forestières qui non seulement combinent des essences différentes mais servent également des objectifs différents et selon des pas de temps contrastés**. En Côte d'Ivoire, il est ainsi prévu de gérer simultanément une série agroforestière (600 ha), une série de Régénération Naturelle Assistée (RNA - 1000 ha) et une série de conservation (sans intervention particulière en termes de sylviculture - 400 ha). La série agroforestière inclut une production agricole de court terme (bananes plantains) et de bois-énergie à moyen terme afin de pallier le déficit de production de bois d'œuvre durant la première révolution. La série RNA a pour but d'enrichir les forêts naturelles existantes en bois d'œuvre avec d'une part une protection et d'autre part une plantation ciblée dans un écosystème largement constitué de formations buissonnantes mais d'un certain intérêt environnemental (microclimat, faune). Les plantations ne sont donc établies que dans les emplacements sans végétation ligneuse ou clairsemée (avec des éclaircies préexistantes).





Les partenariats privé-privé

Les projets de plantation intéressent au premier chef des compagnies forestières qui **souhaitent diversifier leurs activités**. Selon la nature du projet, la présence d'un partenaire privé peut se révéler pertinente et nécessaire.

La sophistication du projet ivoirien justifie une collaboration entre Inprobois comme compagnie forestière et la SCB comme compagnie agricole. L'incitation identifiée comme étant à l'origine du projet est le besoin pour Inprobois de compenser les volumes exploités en forêt naturelle par des reboisements obligatoires qui pourraient donc être installés sur le domaine de la SCB où le foncier est relativement bien sécurisé (noter ici le rôle d'une politique publique comme élément déclencheur). L'arrangement prévoit donc une contribution d'Inprobois différenciée selon la série considérée :

- pendant deux ans sur la série Régénération Naturelle Assistée le temps de réaliser l'enrichissement et les inventaires sur les arbres d'avenir à préserver pour une exploitation future, puis les éclaircies et l'exploitation du bois d'œuvre en fin de révolution (contre une rémunération à SCB pour leur protection pendant toute la période);
- dans la série agroforestière pour la production des plants d'arbres et leur plantation. La SCB s'occupera des bananiers (plantation, entretien et production), et exploitera le bois-énergie pour financer l'entretien des parcelles et pare-feux.
- Inprobois partagera son expertise sur les pépinières et la plantation d'espèces locales avec la SCB et avec les villageois impliqués.

Des incertitudes demeurent concernant la répartition des tâches, les transferts financiers et la rentabilité (donc la faisabilité du projet). L'achat de bois d'œuvre sur pied pose la question de la rentabilité pour Inprobois notamment en raison du faible peuplement de bois de valeur et la rémunération demandée par la SCB en tant que propriétaire de la ressource. L'utilisation d'une scie mobile à cette fin est mentionnée, mais nécessiterait l'intervention d'un exploitant disposant du matériel. Il est ainsi important de clarifier le partenariat en termes de services et de leur facturation.

Impacts positifs attendus

Les principes directeurs derrière ces projets en développement sont d'ordre social et environnemental au-delà du simple objectif financier. Ils s'inscrivent donc dans une logique vertueuse conciliant les objectifs de rentabilité économique avec un développement qui satisfait les conditions de durabilité. Dans le cas congolais, le choix de l'essence permet de mettre en avant une contribution à la préservation d'une espèce locale et menacée, bien que les modalités choisies pour atteindre cet objectif environnemental peuvent être discutées et que l'utilisation d'un plus grand nombre d'essences est encouragée. En l'occurrence, le cas ivoirien **concilie plusieurs modes de gestion afin de reboiser des terres très dégradées tout en enrichissant des espaces où des ressources forestières subsistent, et en protégeant les forêts naturelles les plus riches et denses.** D'un point de vue environnemental on peut donc considérer qu'un arsenal sylvicole sophistiqué est mis au service d'une amélioration notable de la zone, tout en combinant la culture agricole à forts revenus et la foresterie.

Sur le plan social, **l'association des populations riveraines est une précondition incontournable et remplie selon les termes des études de faisabilité. Bien que les modalités puissent différer là aussi** (cf. section « partenariats locaux »), il est à noter que non seulement les populations sont au cœur des projets, mais que les quelques scénarios envisagés sont mis au vote de ces populations au travers des enquêtes réalisées sur le terrain. Les voies qui semblent privilégiées fourniraient donc des revenus complémentaires garantis pouvant s'insérer dans les systèmes existants et fournissant déjà les moyens de subsistance principaux. **Il s'agit donc de diversifier les options sans mettre en péril les activités de type agricole.**

Risques et moyens de les atténuer

L'un des principaux écueils au développement de projets de plantations sylvicoles à grande échelle est celui de la propriété foncière. La SCB dispose des droits d'usage terrains via des baux emphytéotiques et est déjà en relation avec les communautés du site et adjacentes, ce qui permet de sécuriser le foncier d'une part, et les questions relatives à la propriété des arbres plantés d'autre part. **Du point de vue du droit cadastral et foncier, les deux projets présentés proposent deux modèles différents,** avec d'une part une compagnie agricole possédant une politique RSE volontaire (la SCB) qui a déjà des terrains en bail, et d'autre part un concessionnaire forestier (la CFT) qui se propose d'acquérir les droits d'usages sur les terrains visés. Toutefois, malgré cela **le dialogue avec les populations locales est une clef pour transformer un risque en un impact positif à faire valoir dans l'optique d'un affichage RSE et/ou d'une certification forestière.** Cependant le fait est que le soupçon d'un accaparement des terres ne peut être totalement rejeté ni même que des dégradations surviennent après le démarrage du projet en raison de mécontentements locaux (par ex. si l'emploi créé ne peut satisfaire toutes les demandes et cause un ressentiment).

Cette implication des populations locales a toute son importance également dans la gestion des risques de feux, dont on peut considérer qu'ils deviendront de plus en plus forts avec **les changements climatiques inévitables** dans les années et décennies à venir. L'étude en Côte d'Ivoire l'évoque en recommandant de passer des accords avec les chefs de village, mais aussi en indiquant que des solutions techniques existent contre les feux de brousse liés à la strate herbacée). En effet, la compagnie peut installer un réseau de pare-feu assorti d'un équipement et de personnel, mais aussi autoriser le pâturage dans les plantations (avec les protections adéquates pendant les premières années pour éviter le broutage des plants), ou encore mettre en place **un système agroforestier transitoire** pendant les premières années comme prévu avec les plantains ou d'autres commodités.

Les risques sanitaires pour les arbres sont bien réels dans les plantations, et d'autant plus grands que celles-ci sont à grande échelle et monospécifiques. Les mélanges d'espèces sont que bienvenus. Les compagnies forestières en pays tropicaux sont habituées à exploiter des forêts naturelles et ainsi à transformer des mélanges d'essences. Toutefois peu de documentation existe sur les facilités de récolte des plantations d'espèces mélangées.

Aussi recourir à **des espèces locales pour des raisons environnementales fait parfois porter à l'investisseur un risque financier dû à une productivité moindre à court terme**. Il est donc nécessaire de **mettre en place un modèle économique qui assure des revenus intermédiaires pour financer la gestion à long terme**. Ce risque peut, dans ses grandes lignes, être traité par **la diversification avec des séries agroforestières**, ou la mise à disposition de terres pour la production agricole, ou la vente de bois énergie etc.



Etapes clés pour l'élaboration d'un projet de plantations à impacts positifs

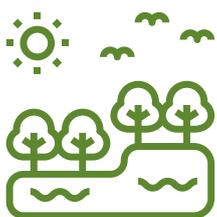
L'analyse des divers éléments produits et identifiés via les études de faisabilité sur les deux sites, indique plusieurs étapes qui doivent être réalisées par tout acteur privé désirant développer un projet de plantation forestière en Afrique Centrale ou de l'Ouest. Nous les récapitulons :



Identifier des terres sécurisées sur le plan des droits de propriété et d'usage, ce qui va au-delà des droits reçus des autorités nationales ou éventuellement régionales et nécessite de faire un diagnostic des dynamiques locales



Etablir un partenariat privé-privé ou privé-public permettant d'associer les compétences et responsabilités sur les aspects forestiers et agricoles, éventuellement agroforestiers. Ce type de partenariat est délicat et peut prendre de multiples formes; il mérite des efforts particuliers car le diable est dans les détails et la répartition des tâches est la clé de la réussite de projets complexes en ce qu'ils combinent des activités diverses et relevant de plusieurs secteurs.



Diversifier les séries mises en place sur la base d'inventaires des ressources forestières sur pied afin d'assurer une conservation des forêts restantes et de favoriser les parcelles les plus dégradées et aptes à recevoir les investissements dans une activité de (re)boisement.



Réaliser des enquêtes socio-économiques dans la zone et au-delà afin de s'assurer de l'acceptabilité locale, et de discuter de l'implication des villageois selon des modèles qui conviennent à toutes les parties prenantes.



Affiner les approches sylvicoles sur la base des connaissances existantes ou d'expérimentations appropriées, en étant attentif aux aspects logistiques et notamment l'accès à des semences ou plants de qualité.



Produire un modèle économique qui propose des solutions de **revenus intermédiaires** de manière à résoudre le problème chronique de dépenses substantielles les premières années alors que les revenus issus de l'exploitation de bois d'œuvre sont à long terme.



Le modèle économique mérite **une étude des marchés intégrant l'ensemble des produits potentiels du projet** (bois d'œuvre, bois transformé, bois énergie, produits agricoles etc.), incluant la consommation locale et l'exportation. Les marchés locaux peuvent s'avérer lucratifs (cas de la Côte d'Ivoire avec une demande croissance en bois-énergie par exemple), et ils permettent de se soustraire de la dépendance aux marchés d'exportation.



FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

Cette plaquette a été élaborée par ONF International et le CIRAD, avec l'assistance de l'ATIBT, dans le cadre du projet FLEGT-REDD, et a été réalisée avec le soutien financier du FFEM. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du FFEM.



Auteurs:

- Romain Pirard, Jérôme Chabbert, Anaïs Denardou, Ghislain Jalaly, Gille Moynot (ONFi)
- Marion Chesnes, Bruno Herault, Dominique Louppe, Aimé Kouassi Kouadio (CIRAD)

